

# **Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410**

**Étude d'impact sur l'environnement déposée  
au ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs du Québec**

**Mise à jour du tableau 7-7 :  
Description et évaluation des impacts (août 2006)**

Août 2006



# **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

## **Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410**

**Étude d'impact sur l'environnement déposée  
au ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs du Québec**

### **Mise à jour du tableau 7-7 : Description et évaluation des impacts (août 2006)**

préparé par

---

**Patrice Bigras, géogr., M.Sc.**

#### **TEKNIKA INC.**

150, rue de Vimy  
Sherbrooke (Québec) J1J 3M7  
Tél. : (819) 562-3871  
Télec. : (819) 563-3850

**Le 30 août 2006**

**Dossier : MTSG-098**



**Tableau 7-7 Description et évaluation des impacts (mise à jour, août 2006)**

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
<b>Phase préconstruction</b>							
Inventaire archéologique, arpentage et levés techniques	N-G1 Tout au long du projet	Milieu naturel Faune et flore	Perte potentielle d'espèces fauniques et floristiques rares, menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées.  Perturbation de la faune terrestre et de l'avifaune lors du déboisement et de l'aménagement de chemins d'accès temporaires.	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au préalable à tous les relevés techniques en milieu naturel, procéder aux inventaires prescrits pour l'impact N-G2.</li> <li>▪ Effectuer aucun déboisement durant la période de nidification des oiseaux (1er avril au 31 août), à moins que des observations de terrain par un biologiste attestent de l'absence de nids actifs dans chacun des arbres à abattre.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-1 1+460 A.C. 3490 Rue Galt Ouest	Milieu humain Commerce	Réduction d'environ 1 m (2 %) de la marge de recul arrière d'une entreprise de services professionnels (Joly, Riendeau et Duke, c.a.); la marge de recul arrière résiduelle est de 40 m, ce qui est conforme à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul arrière de 3 m dans cette zone.	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-2 1+520 A.C. 3492 Rue Galt Ouest	Milieu humain Commerce	Réduction d'environ 5 m (18 %) de la marge de recul arrière d'une entreprise de service; la marge de recul arrière résiduelle est de 23 m, ce qui est conforme à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul arrière de 3 m dans cette zone.	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-3 1+680 Rue Galt Ouest	Milieu humain Terrain commercial vacant	Une servitude de nonaccès le long du tronçon réaménagé de la rue Galt Ouest enclavera ce terrain et rendra celui-ci non aménageable.	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-4 3+310 A.C. 2231 Route 216	Milieu humain Résidence	Une maison unifamiliale est située à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise.	Intensité : Très forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-5 3+320 A.C. 2285 Route 216	Milieu humain Exploitation agricole	<p><b>Impact modifié.</b></p> <p>Une partie de la Ferme Sainte-Catherine est située à l'intérieur de l'emprise, ce qui résulte en la perte de 2,1 ha (55 %) de la superficie occupée par le verger (comprenant pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers), la perte de 2,8 ha (59 %) de la superficie cultivée consacrée aux cultures horticoles (légumes, fleurs et petits fruits), la perte de 2,9 ha de superficie boisée non exploitée (incluant 0,1 ha perdu par morcellement) ainsi que la perte du kiosque de commercialisation et du site de transformation des produits.</p> <p>Ces réductions importantes de superficies exploitées entraînent une perte de la rentabilité et de la viabilité de l'exploitation agricole.</p> <p>Une servitude de non accès sur la route 216 entraîne une perte d'accessibilité à la résidence et aux bâtiments.</p> <p>Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.</p>	Intensité : Très forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exproprier entièrement la propriété et compenser financièrement selon la valeur totale de l'exploitation agricole ou, selon entente avec le propriétaire, compenser financièrement pour les pertes de superficies, la relocalisation du kiosque, la baisse temporaire probable de clientèle, la perte temporaire de production pomicole et les pertes reliées au rendement moindre pendant la période nécessaire pour la reconstitution d'un sol de productivité équivalente à celui actuellement.</li> <li>Permettre l'exploitation agricole des superficies acquises jusqu'au début de la construction de l'autoroute (prévu en 2012), afin de faciliter la transition jusqu'à la pleine productivité des nouvelles superficies (cultures et verger).</li> <li>Réaménager un accès à la propriété (résidence, bâtiments et kiosque) à l'extérieur de la servitude de nonaccès sur la route 216. Ce réaménagement entraînera une perte additionnelle de superficie consacrée aux cultures horticoles, qui devra également être compensée.</li> <li>Réaliser une caractérisation environnementale du site.</li> </ul>	Fort	
Acquisition d'emprise	H-6 3+320 A.C. 2323 Route 216	Milieu humain Résidence	<p><b>Impact modifié.</b></p> <p>Réduction d'environ 1,1 m (25 %) de la marge de recul avant d'une maison unifamiliale; la marge de recul avant résiduelle est de 3,25 m, ce qui est dérogatoire à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul avant de 6,1 m dans cette zone.</p> <p>Une servitude de non-obstruction de vue interdisant d'entraver la visibilité pour une raison de sécurité routière nécessite le déplacement de la maison vers l'arrière du lot.</p>	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relocaliser la maison sur le même lot selon les normes d'implantation en vigueur ou exproprier, selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.</li> </ul>	Faible	
Acquisition d'emprise	H-7 3+320 Rue Côté	Milieu humain Infrastructure routière	<p><b>Impact modifié.</b></p> <p>La rue Côté n'aura plus de lien direct avec la route 216 en raison d'un manque de visibilité sur la route 216 dû à la présence d'une courbe. L'accès à la rue Côté se fera plutôt via la rue Breton.</p>	Intensité : Faible Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager un passage piétonnier entre le cul-de-sac de la rue Côté et la route 216 et prévoir un aménagement paysager.</li> </ul>	Faible	

Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-8 3+320 A.C. 2341 Route 216	Milieu humain Résidence	<b>Impact modifié.</b> Réduction d'environ 2,0 m (30 %) de la marge de recul avant d'une maison unifamiliale; la marge de recul avant résiduelle est de 4,6 m, ce qui est dérogoire à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul avant de 6,1 m dans cette zone.  Une servitude de non-obstruction de vue interdisant d'entraver la visibilité pour une raison de sécurité routière nécessite le déplacement de la maison vers l'arrière du lot. Étant donné l'absence d'espace disponible pour cette relocalisation, l'ensemble de la propriété doit être acquise.	Intensité : Très forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Négatif	▪ Compenser financièrement le propriétaire.	Faible
Acquisition d'emprise	H-9 3+320 A.C. 2357 Route 216	Milieu humain Commerce	<b>Impact modifié.</b> Le commerce Propane de l'Estrie est partiellement situé à l'intérieur d'une servitude de non-obstruction de vue interdisant d'entraver la visibilité pour une raison de sécurité routière.	Intensité : Forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	▪ Relocaliser le commerce sur le même lot selon les normes d'implantation en vigueur ou exproprier, selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.	Faible
Acquisition d'emprise	H-10 3+320 A.C. 2361 Route 216	Milieu humain Résidence	<b>Impact modifié.</b> Une maison unifamiliale est partiellement située à l'intérieur d'une servitude de non-obstruction de vue interdisant d'entraver la visibilité pour une raison de sécurité routière.	Intensité : Très forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Négatif	▪ Relocaliser la maison sur le même lot selon les normes d'implantation en vigueur ou exproprier, selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.	Faible
Acquisition d'emprise	H-11 3+320 A.C. 2330 Route 216	Milieu humain Résidence	<b>Impact modifié.</b> Réduction d'environ 2,5 m (13 %) de la marge de recul avant d'une maison unifamiliale; la marge de recul avant résiduelle est de 16,6 m, ce qui est conforme à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul avant de 6,1 m dans cette zone.	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif	▪ Aucune.	Faible
Acquisition d'emprise	H-12 3+320 A.C. 2332 Route 216	Milieu humain Commerce	<b>Impact annulé.</b>	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :		

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-13 3+380 A.C. 2100 Route 216	Milieu humain Institutionnel Aréna et collège Mont-Sainte-Anne	<b>Impact modifié.</b> Réduction d'environ 22 m (48 %) de la marge de recul latérale de l'aréna du collège Mont-Sainte-Anne; la marge de recul latérale résiduelle est de 24,4 m, ce qui est conforme à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul latérale de 5,0 m dans cette zone. Perte d'espace de stationnement. Une servitude de non-accès le long d'une partie du terrain nécessitera également la relocalisation de l'entrée pour l'aréna.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		▪ Relocaliser l'entrée du stationnement selon les normes en vigueur, après entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.	Faible
Acquisition d'emprise	H-14 3+460 à 4+300	Milieu humain Terre agricole sur sol de moindre potentiel	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 7,8 ha de terre agricole sur sol de moindre potentiel (classe 4 à 7), sans impact significatif sur la viabilité de l'exploitation agricole.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		▪ Compenser financièrement le propriétaire. ▪ Offrir au propriétaire la possibilité d'exploiter en location la superficie acquise jusqu'au début de la construction de ce tronçon de l'autoroute (prévu en 2010).	Faible
Acquisition d'emprise	H-15 3+770 à 4+120 5+200 à 5+620	Milieu humain Plantation de résineux	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 8,1 ha de plantation de résineux ayant une valeur commerciale variable selon l'âge de la plantation.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		▪ Compenser financièrement le propriétaire. ▪ Offrir au propriétaire la possibilité de réaliser lui-même le déboisement afin qu'il en retire les avantages financiers ou compenser financièrement pour l'investissement réalisé par celui-ci.	Faible
Acquisition d'emprise	H-16 4+420 A.C. 2250 Chemin Dunant	Milieu humain Résidence	<b>Impact annulé.</b>	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :			
Acquisition d'emprise	H-17 4+420 A.C. 2330 Chemin Dunant	Milieu humain Résidence	<b>Impact modifié.</b> Réduction d'environ 8 m (13 %) de la marge de recul avant d'une maison unifamiliale; la marge de recul avant résiduelle est de 53 m, ce qui est conforme à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul avant de 15 m dans cette zone.	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif		▪ Aucune.	Faible



Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-18 4+420 A.C. 2360 Chemin Dunant	Milieu humain Résidence	<b>Impact annulé.</b>	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :		
Acquisition d'emprise	H-19 4+420 A.C. 2400 Chemin Dunant	Milieu humain Résidence	<b>Impact annulé.</b>	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :		
Acquisition d'emprise	H-20 4+420 A.C. 2420 Chemin Dunant	Milieu humain Résidence	<b>Impact annulé.</b>	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :		
Acquisition d'emprise	H-21 4+440 à 4+986	Milieu humain Terre agricole sur sol de moindre potentiel	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 12,1 ha de terre agricole sur sol de moindre potentiel (classe 4 à 7), dont 2,9 ha par morcellement, sans impact significatif sur la viabilité de l'exploitation agricole.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> <li>▪ Offrir au propriétaire la possibilité d'exploiter en location la superficie acquise jusqu'au début de la construction de ce tronçon de l'autoroute (prévu en 2009).</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-22 4+986 à 5+100	Milieu humain Terre agricole sur sol de moindre potentiel	Perte d'environ 1,7 ha de terre agricole sur sol de moindre potentiel (classe 4 à 7), sans impact significatif sur la viabilité de l'exploitation agricole.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> <li>▪ Offrir au propriétaire la possibilité d'exploiter en location la superficie acquise jusqu'au début de la construction de ce tronçon de l'autoroute (prévu en 2009).</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-23 5+330 à 5+360 A.C. 1555 Chemin Bel-Horizon	Milieu humain Commerce	Le commerce Les Entreprises Alain Préfontaine est partiellement situé à l'intérieur de l'emprise. La partie arrière du terrain, où s'effectuent des activités de d'entreposage de matériaux granulaires et de terre en vrac, devra être expropriée et ces activités devront être relocalisées sur la partie résiduelle du terrain.  Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une caractérisation environnementale du site.</li> <li>Compenser financièrement le propriétaire pour la relocalisation de ses activités d'entreposage de matériaux en vrac.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-24 5+620 A.C. 1415 Chemin Bel-Horizon	Milieu humain Commerce	Le commerce Excavation René Labrecque inc. est partiellement situé à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété devra être acquise car aucun accès direct au lot résiduel n'est possible.  Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une caractérisation environnementale du site.</li> <li>Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-25 5+620 A.C. 1375 Chemin Bel-Horizon	Milieu humain Résidence	Une faible superficie de la partie avant du terrain d'une maison unifamiliale est située à l'intérieur de l'emprise (surlargeur pour murs antibruit). N'influence pas les marges de recul avant ou latéral.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-26 6+920 A.C. 2420 Chemin Belvédère	Milieu humain Chalet	Réduction d'environ 7 m (41 %) de la marge de recul avant d'un chalet à l'abandon; la marge de recul avant résiduelle est de 10 m, ce qui est dérogoire à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul avant de 12 m dans cette zone. Une servitude de nonaccès sur la rue Belvédère affecte une partie du terrain.	Intensité : Très forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Relocaliser le chalet sur le même lot (faisabilité à évaluer) ou exproprier, selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.</li> <li>Réaménager l'accès au chemin Belvédère et compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-27 7+360 à 7+535	Milieu humain Terre agricole sur sol de moindre potentiel	Perte d'environ 2,8 ha de terre agricole sur sol de moindre potentiel (classe 4 à 7), dont 0,8 ha par morcellement, sans impact significatif sur la viabilité de l'exploitation agricole.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-28 9+325 Chemin Haskell Hill	Milieu humain Infrastructure routière	Fermeture du chemin Haskell Hill à la limite de l'emprise, rendant celui-ci sans issue de part et d'autre de l'autoroute.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Faible Locale Permanente Faible Négatif	▪ Aménager à chaque extrémité du chemin un cul-de-sac selon les normes en vigueur.	Faible
Acquisition d'emprise	H-29 9+400 A.C. 60 Chemin Haskell Hill	Milieu humain Résidence	Réduction d'environ 6 m (30 %) de la marge de recul avant d'une maison unifamiliale; la marge de recul avant résiduelle est de 14 m, ce qui est conforme à la réglementation municipale qui prévoit une marge de recul avant de 7,5 m dans cette zone.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Ponctuelle Permanente Moyenne Négatif	▪ Réaménager l'accès au chemin Haskell Hill et compenser financièrement le propriétaire.	Faible
Acquisition d'emprise	H-30 9+540 A.C. 47 Chemin Haskell Hill	Milieu humain Résidence	Une maison unifamiliale est située à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Très forte Ponctuelle Permanente Très forte Négatif	▪ Compenser financièrement le propriétaire.	Faible
Acquisition d'emprise	H-31 9+650 A.C. 15 Rue Queen	Milieu humain Résidence	Réduction d'environ 35 m (95 %) de la marge de recul avant d'une maison unifamiliale; la marge de recul avant résiduelle est de 2 m, ce qui la rend dérogatoire face à la réglementation municipale qui exige une marge de recul avant de 10 m dans cette zone.  Perte d'accès à la rue Queen pour deux résidences par la création d'une zone de nonaccès à une partie du terrain.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Très forte Ponctuelle Permanente Très forte Négatif	▪ Relocaliser la maison sur le même lot selon les normes d'implantation en vigueur ou exproprier, selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.  ▪ Réaménager l'accès à la rue Queen par le côté nord du terrain, avant le début de la servitude de nonaccès, et compenser financièrement le propriétaire.	Faible
Acquisition d'emprise	H-32 9+650 A.C. 11 Rue Queen	Milieu humain Commerce	Le commerce Tapis Steve est partiellement situé à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise car le commerce ne peut y être relocalisé en raison d'une servitude de nonaccès.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Ponctuelle Permanente Forte Négatif	▪ Compenser financièrement le propriétaire.	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-33 9+650 A.C. 9 Rue Queen	Milieu humain Commerce	Le commerce Les Équipements Veilleux inc. est partiellement situé à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise car le commerce ne peut y être relocalisé en raison d'une servitude de non-accès.  Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Ponctuelle Permanente Forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une caractérisation environnementale du site.</li> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-34 9+650 A.C. 7 Rue Queen	Milieu humain Résidence	Une maison unifamiliale est située à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Très forte Ponctuelle Permanente Très forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-35 9+650 A.C. 1 et 3 Rue Queen	Milieu humain Exploitation agricole	Une partie de Les Fermes Fairview inc. est située à l'intérieur de l'emprise, ce qui résulte en la perte de 20,5 ha (67 %) de la superficie en foin et pâturage (incluant 5,3 ha perdus par morcellement), de 1,9 ha (5 %) de la superficie en cultures céréalières et de 21,7 ha de superficie boisée non exploitée (incluant 4,2 ha perdus par morcellement), ainsi que la perte complète de la résidence, des bâtiments de ferme, des hangars à avion et de la piste d'atterrissage (occupant au total 6,2 ha).  Ces réductions importantes de superficies exploitées entraînent une perte de la rentabilité et de la viabilité de l'exploitation agricole.  Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Très forte Ponctuelle Permanente Très forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exproprier entièrement la propriété et compenser financièrement selon la valeur totale de l'exploitation agricole ou, selon entente avec le propriétaire, compenser financièrement pour les pertes de superficies et de récoltes, la mise en pâturage de nouvelles parcelles, l'achat de terres limitrophes, la relocalisation des bâtiments et les pertes reliées à l'augmentation des achats d'intrants alimentaires.</li> <li>▪ Réaménager l'accès à partir du nouveau tracé de la route 108-143 pour les parcelles situées à l'extrême sud-est de la propriété.</li> <li>▪ Remettre à l'agriculteur l'ancienne emprise de la route 108-143.</li> <li>▪ Réaliser une caractérisation environnementale du site.</li> </ul>	Fort
Acquisition d'emprise	H-36 9+650 A.C. 2 Rue Queen	Milieu humain Commerce	Le commerce de motocyclette L'Ami Denis est partiellement situé à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise.  Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Ponctuelle Permanente Forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une caractérisation environnementale du site à acquérir.</li> <li>▪ Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Acquisition d'emprise	H-37 10+135 à 10+190 A.C. 40 Rue Winder	Milieu humain Commerce	Le dépôt de produits pétroliers d'Ultramar ltée est presque entièrement situé à l'intérieur de l'emprise. L'ensemble de la propriété doit être acquise. Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une caractérisation environnementale du site à acquérir.</li> <li>Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-38 10+200 à 10+840 A.C. 65 Rue Winder	Milieu humain Industrie	L'entrée principale et la cour d'entreposage des Industries Intrepid inc. sont partiellement situées à l'intérieur de l'emprise. Possibilité de présence de contamination sur la propriété compte tenu de son usage actuel.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une caractérisation environnementale du site à acquérir.</li> <li>Réaménager l'accès à la rue Winder et compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Faible
Acquisition d'emprise	H-39 11+355 à 11+610	Milieu humain Terre agricole sur sol de bon potentiel	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 4,6 ha de terre agricole sur sol de bon potentiel (classe 1 à 3), dont 1,5 ha par morcellement, sans impact significatif sur la viabilité de l'exploitation agricole.	Intensité : Forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compenser financièrement le propriétaire.</li> </ul>	Fort
Acquisition d'emprise	H-40 11+837 à 13+520 A.C. 2000 Route 108 Est	Milieu humain Institutionnel Centre de recherche	<b>Impact modifié.</b> Une partie des terres agricoles du Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est située dans l'emprise, incluant un petit bâtiment près du chemin Glenday. Perte d'environ 18,3 ha de terre agricole sur sol de bon potentiel (classe 1 à 3),	Intensité : Forte Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relocaliser le bâtiment sur le même lot selon les normes d'implantation en vigueur et selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.</li> </ul>	Fort
Acquisition d'emprise	H-41 11+620 à 11+830 12+160 à 12+200	Milieu humain Plantation d'arbres de Noël et de résineux	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 0,1 ha de plantation d'arbres de Noël et de 1,0 ha de résineux.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compenser financièrement le propriétaire.</li> <li>Offrir au propriétaire la possibilité de réaliser lui-même le déboisement afin qu'il en retire les avantages financiers ou compenser financièrement pour l'investissement réalisé par celui-ci.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
<b>Phase construction</b>						
Déboisement	N-1 3+620 à 3+770 3+920 à 4+020 4+990 à 5+250 8+910 à 9+000 11+080 à 11+170	Milieu naturel Érablières et érablières d'intérêt phytosociologique	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 2,66 ha d'érablière dont 0,03 ha possède une valeur intrinsèque (phytosociologique) élevée (érablière mature).	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	▪ Aucune.	Moyen
Déboisement	N-2 Voir tableau 2-3 de l'addenda n° 2	Milieu naturel Feuillus intolérants (avec ou sans résineux), érablières rouges et résineux, résineux	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 52,92 ha de couvert forestier ayant une valeur intrinsèque moyenne.	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	▪ Aucune.	Moyen
Déboisement	N-3 Voir tableau 2-3 de l'addenda n° 2	Milieu naturel Friche arbustive, peuplement en régénération et coupe totale	<b>Impact modifié.</b> Perte d'environ 43,61 ha de couvert végétal ayant une valeur intrinsèque faible (friche et coupe totale récente)	Intensité : Faible Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif	▪ Aucune.	Faible
Déboisement / Excavation et terrassement	N-G2 Tout au long du projet	Milieu naturel Espèces fauniques et floristiques à statut précaire	Perte potentielle d'espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préalablement au début des travaux, vérifier au printemps et à l'été la présence d'espèces floristiques à statut précaire et, s'il y a lieu, procéder à la transplantation des spécimens dans des sites similaires appropriés.</li> <li>▪ Préalablement au début des travaux, vérifier la présence d'espèces fauniques à statut précaire dans tous les habitats potentiels de chaque espèce listée. Advenant la présence d'individus dans l'emprise, relocaliser ceux-ci dans des habitats similaires appropriés.</li> <li>▪ S'il y a lieu, mettre en place un programme de suivi afin de s'assurer du succès des interventions effectuées et d'apporter, au besoin, les correctifs requis.</li> </ul>	Moyen à faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Déboisement / Excavation et terrassement	N-G3 Tout au long du projet	Milieu naturel Habitats et espèces fauniques	Perte d'environ 132 ha d'habitats fauniques pour les diverses espèces de mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux occupant le secteur à l'étude.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer aucun déboisement durant la période de nidification des oiseaux (1er avril au 31 août) à moins que des observations de terrain par un biologiste attestent de l'absence de nids actifs dans chacun des arbres à abattre.</li> <li>▪ Préalablement au début des travaux de décapage du sol, d'excavation et de remblayage, vérifier la présence d'amphibiens et de reptiles dans tous les habitats potentiels de l'emprise pour ces espèces et, s'il y a lieu, procéder à la relocalisation des individus trouvés dans des habitats similaires appropriés.</li> </ul>	Moyen
Déboisement / Excavation et terrassement	N-4 1+840 à 2+040	Milieu naturel Marais et marécage	Perte par remblayage d'au plus 3,9 ha de milieu humide constituant un habitat faunique pour les diverses espèces de mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux occupant le secteur à l'étude.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Régionale Permanente Forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conserver et mettre en valeur la partie résiduelle du milieu humide localisée au centre de la bretelle A.</li> <li>▪ Compenser la perte de superficie du milieu humide par l'aménagement d'un étang au centre de la bretelle D.</li> <li>▪ Assurer un libre écoulement de l'eau et le déplacement de la petite faune entre les différentes parties du milieu humide et les boisés limitrophes par l'emploi de ponceaux à arche à deux niveaux, zone sèche et zone humide.</li> </ul>	Moyen
Déboisement / Excavation et terrassement	N-5 6+600 à 7+360	Milieu naturel Marais et marécage	Perte par remblayage d'au plus 18,5 ha de milieu humide constituant un habitat faunique pour les diverses espèces de mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux occupant le secteur à l'étude.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Régionale Permanente Forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter la pente latérale des remblais afin de minimiser les remblayages requis.</li> <li>▪ Assurer un libre écoulement de l'eau et le déplacement de la petite faune entre les différentes parties conservées du milieu humide et les boisés limitrophes, par l'emploi de ponceaux à arche à deux niveaux, zone sèche et zone humide.</li> <li>▪ Réaliser les travaux de manière à ne pas perturber le milieu humide hors de l'emprise projetée et à maintenir en tout temps le niveau d'eau tel qu'en conditions naturelles. La méthode de travail retenue par l'entrepreneur devra être approuvée avant toute intervention dans le milieu humide. Entre autres, la circulation de la machinerie devra être rigoureusement circonscrite dans l'axe des travaux et des rubans marqueurs devront délimiter le corridor de déplacement permis.</li> </ul>	Moyen

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Déboisement / Excavation et terrassement / Intervention en milieu aquatique	N-6 9+940 à 10+230 Rivière Massawippi	Milieu naturel Sols et eaux de surface Habitats fauniques	Perturbation des berges de la rivière Massawippi lors de la construction de deux ponts et du démantèlement du pont existant sur la route 108-143. Risque de perturbation ou de destruction d'habitats fauniques. Risque de modification de la qualité de l'eau par la remise en suspension possible de sédiments. Risque d'inondation du chantier, celui-ci étant situé dans la plaine inondable de récurrence 20 ans.	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Temporaire MT Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser les travaux critiques en période d'étiage et prévoir un plan de mesures préventives et d'urgence en cas d'inondation du chantier.</li> <li>▪ Éviter tous travaux critiques en eau durant les périodes de frai des espèces ichtyennes (15 avril au 15 juin).</li> <li>▪ Installer les piliers des ponts de manière à n'engendrer aucune modification significative des conditions hydrologique, hydraulique et sédimentologique ainsi que du régime des glaces de la rivière Massawippi. Lors de la conception détaillée, vérifier la possibilité de localiser tous les piliers hors du lit de la rivière.</li> <li>▪ Avant le début des travaux, bien délimiter et baliser les zones de travail en rive et interdire toute circulation en dehors de ces aires.</li> <li>▪ Éviter de perturber le talus et les berges de la rivière et mettre en place des barrières filtrantes au pied des talus pour capter les sédiments avant qu'ils n'atteignent la rivière.</li> <li>▪ Après les travaux, les berges affectées devront être stabilisées rapidement pour minimiser l'apport de sédiments à la rivière et remises en végétation par des techniques de génie végétal utilisant des espèces indigènes afin de redonner aux secteurs riverains ses caractéristiques naturelles.</li> </ul>	Faible
Excavation et terrassement	N-7 10+210 à 10+760	Milieu naturel Zone inondable de la rivière Massawippi	Remblayage en zone inondable, diminution de 66 % de la section d'écoulement de la vallée en période d'inondation et risque de refoulement des eaux à l'amont et de rehaussement de la cote d'inondation.	Intensité : Forte Étendue : Régionale Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à une étude hydraulique détaillée afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun refoulement significatif des eaux à l'amont des deux ponts en période d'inondation. Si requis, élargir le pont ou aménager des ouvertures additionnelles dans le remblai de l'autoroute.</li> <li>▪ Prévoir un profil en travers de largeur réduite, avec séparateur de béton de type « New Jersey », afin de limiter le plus possible la largeur de remblai requis.</li> <li>▪ Pour le tronçon désaffecté de la route 108-143 situé en zone inondable, enlever le remblai jusqu'au niveau du terrain naturel.</li> </ul>	Faible



Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Déboisement / Excavation et terrassement / Intervention en milieu aquatique	N-8 2+080 2+800 5+610 6+910 8+620 à 9+100 9+410 à 9+760 10+220 à 10+820 11+030 12+430	Milieu naturel Sols et eaux de surface Habitats fauniques	Perturbation des berges et du lit des cours d'eau. Risque de modification de la qualité de l'eau par la remise en suspension possible de sédiments. Perte de végétation riveraine ayant une valeur écologique élevée pour son rôle dans la protection des cours d'eau. Perturbation et perte d'habitats potentiels pour l'ichtyofaune, l'herpétofaune, l'avifaune et certains mammifères, dont les mustélidés. Création d'une barrière physique au déplacement de la petite faune terrestre et semi-aquatique.	Intensité : Forte Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la relocalisation et le réaménagement des cours d'eau rapidement au début des travaux, de manière à ne pas perturber le milieu pendant plus d'une saison.</li> <li>▪ Réaliser les travaux critiques en période d'étiage et stabiliser rapidement les talus par l'emploi de techniques de génie végétal pour minimiser l'apport de sédiments vers les cours d'eau.</li> <li>▪ Avant le début des travaux, vérifier l'utilisation du milieu par l'ichtyofaune et éviter tous travaux critiques en eau durant les périodes de frai des espèces identifiées. S'il y a lieu, installer un ponceau n'entravant pas la libre circulation des poissons.</li> <li>▪ Aux chaînage 2+080, 2+800, 6+910 et 11+030, installer un ponceau à deux niveaux, zone sèche et zone humide, pour permettre le passage de la petite faune (couleuvres, salamandres, mustélidés, etc.) et installer des clôtures pour l'orienter vers le ponceau.</li> <li>▪ Aménager les cours d'eau relocalisés avec des techniques d'éco-ingénierie éprouvées de manière à reproduire des conditions d'écoulement et de végétation semblables aux conditions existantes avant le projet.</li> </ul>	Faible
Excavation et terrassement	N-G4 Tout au long du projet	Milieu naturel Sols et eaux de surface et souterraine	Risque de remaniement de sols potentiellement contaminés et impacts potentiels sur la qualité des sols et des eaux de surface et souterraine.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Temporaire CT Importance : Faible Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Advenant la découverte de sols contaminés, ceux-ci devront être gérés conformément aux dispositions de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, du <i>Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains</i> et de la <i>Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés</i> du MENV.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Transport et circulation / Excavation et terrassement / Construction de l'infrastructure	N-G5 Tout au long du projet	Milieu naturel Sols et eaux de surface et souterraine	Risque de déversements accidentels de produits pétroliers (diesel, huile hydraulique, etc.) et impacts potentiels sur la qualité des sols et des eaux de surface et souterraine.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Ponctuelle Temporaire CT Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assurer que l'entrepreneur prépare et fasse approuver par le Ministère son plan d'intervention sur le terrain en cas de déversement accidentel de produits contaminants.</li> <li>▪ Prévoir aux différents sites des travaux une trousse de récupération de produits pétroliers.</li> <li>▪ Effectuer l'entretien des véhicules, les pleins de carburant et l'entreposage des hydrocarbures à une distance minimale de 30 m de tout cours d'eau.</li> <li>▪ Confiner à l'intérieur d'un bassin de rétention tout réservoir temporaire de produits pétroliers.</li> </ul>	Faible
Transport et circulation	H-42 1+720, 3+330 4+420, 5+620 6+950, 9+830 10+200 12+490	Milieu humain Circulation routière et piétonnière	Perturbation de la circulation routière et piétonnière sur le réseau routier, particulièrement aux points d'intersection des axes routiers avec l'emprise : boul. de l'Université, route 216, chemins Dunant, Bel-Horizon et Belvédère, route 108-143, rue Winder et chemin Glenday.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Temporaire CT Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir tout au long de la période de construction une voie d'accès sécuritaire aux axes routiers traversés, tant pour les véhicules que pour les piétons, et procéder régulièrement au nettoyage des lieux afin d'éviter toute accumulation de matériaux meubles ou autres débris.</li> </ul>	Faible
Transport et circulation / Excavation et terrassement	H-G1 Tout au long du projet	Milieu humain Qualité du milieu environnant	Modification de la qualité de l'air par l'émission de poussières lors du transport des matériaux, de la circulation et des travaux d'excavation et de terrassement. Impact sur la qualité de vie des résidents et des usagers riverains au site des travaux.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Locale Temporaire CT Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aviser la population des travaux et identifier la personne à contacter en cas d'atteinte à la qualité de vie en périphérie du chantier.</li> <li>▪ Effectuer un suivi régulier de la qualité de l'air (matières particulaires) et utiliser au besoin un abat-poussières sur les surfaces de travail et voies de circulation.</li> <li>▪ Procéder à la remise en état des lieux le plus rapidement possible après les travaux.</li> </ul>	Faible
Excavation et terrassement	H-43 3+050 9+325	Milieu humain Conduites d'adduction en eau	Les deux conduites majeures d'adduction en eau de la Ville de Sherbrooke risquent de subir des interruptions de service planifiées ou résultant de bris accidentels.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Régionale Temporaire CT Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier un plan de contingence en cas de bris accidentel, de concert avec les autorités de la Ville de Sherbrooke.</li> <li>▪ Aviser du calendrier des travaux le gestionnaire du réseau et coordonner avec lui toutes interruptions de service planifiées.</li> <li>▪ Aviser, s'il y a lieu, la population desservie de toutes interruptions de service planifiées.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Excavation et terrassement	H-44 9+945	Milieu humain Piste cyclable	La piste cyclable longeant la rivière Massawippi risque d'être perturbée, voire interrompue, lors des travaux et la sécurité des usagers peut en être affectée.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Régionale Temporaire CT Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aviser du calendrier des travaux le gestionnaire de la piste et coordonner avec lui l'établissement d'une déviation temporaire sécuritaire.</li> <li>▪ Installer une signalisation adéquate à l'intention des usagers de la piste.</li> <li>▪ Maintenir la piste exempte de débris et de matériaux grossiers pouvant nuire aux usagers.</li> <li>▪ Réaménager la piste à la fin des travaux, de concert avec le gestionnaire.</li> </ul>	Faible
Intervention en milieu aquatique / Construction de l'infrastructure	H-45 9+960 à 10+075 Rivière Massawippi	Milieu humain Navigation sur la rivière	Les travaux de construction en rive et au-dessus de la rivière Massawippi risquent de perturber la navigation sur la rivière et peuvent affecter la sécurité des usagers.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Régionale Temporaire CT Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installer une signalisation adéquate à l'intention des usagers de la rivière, conformément aux dispositions de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>.</li> </ul>	Faible
Excavation et terrassement	H-G2 Tout au long du projet	Milieu humain Sources d'alimentation en eau	Risque d'atteinte aux puits d'alimentation en eau potable localisés à proximité du chantier, particulièrement lors de dynamitage.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Ponctuelle Temporaire CT Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préalablement au début des travaux, procéder à un inventaire et à la caractérisation de toutes les sources d'alimentation en eau potable pouvant être affectées par les travaux.</li> <li>▪ Mettre en place un programme d'échantillonnage pour en contrôler la qualité et la quantité et, au besoin, appliquer des mesures de correction ou de compensation pour les personnes subissant un impact.</li> </ul>	Faible
Excavation et terrassement	H-G3 Tout au long du projet	Milieu humain Ressources archéologiques	Risque de destruction de ressources archéologiques lors de l'excavation ou du remaniement des sols.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Temporaire CT Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à un inventaire archéologique exhaustif des emprises préalablement au début des travaux.</li> <li>▪ En cas de découverte fortuite de biens ou de sites archéologiques, arrêter immédiatement les travaux, sécuriser le site et informer sans délai les autorités compétentes. Éviter toute intervention de nature à compromettre l'intégrité du bien ou du site découvert. Interdiction d'enlever quoi que ce soit ou de déplacer tout objet ou vestige, et les travaux ne peuvent reprendre sans l'autorisation des autorités compétentes.</li> </ul>	Faible positif

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Transport et circulation / Excavation et terrassement / Construction de l'infrastructure	S-G1	Climat sonore	Perturbation du climat sonore par l'utilisation d'équipements lourds.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Temporaire CT Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un plan de surveillance acoustique et appliquer, s'il y a lieu, des mesures correctives lorsque les niveaux sonores provenant du chantier dépasseront les seuils permis.</li> <li>▪ Prévoir la mise en place des buttes antibruit dès le début des travaux de manière à limiter le plus tôt possible les nuisances sonores dans les zones sensibles.</li> </ul>	Faible
<b>Phase opération et entretien</b>							
Présence de l'infrastructure	N-G6 Tout au long du projet	Milieu naturel Faune terrestre et avienne	Hausse du ruissellement de surface, réduction du temps de réponse et intensification des crues résultant du drainage routier et de l'imperméabilisation du sol par la présence de l'autoroute.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyen Locale Permanente Moyen Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer au drainage routier l'aménagement de bermes filtrantes permanentes et de bassins de rétention permanents pour les eaux de pluie conçus comme des étangs naturels permettant également un usage faunique.</li> </ul>	Faible
Circulation	N-G7 Tout au long du projet	Milieux naturel et humain Faune terrestre et avienne	Risque de collision avec les véhicules et perturbation causée par le bruit pour la faune terrestre et avienne.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Faible Locale Permanente Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une signalisation pour la grande faune pour tout l'interfluve entre la fin actuelle de l'autoroute 410 et la route 108-143.</li> </ul>	Faible
Déneigement et utilisation de fondants et d'abrasifs	N-G8 Tout au long du projet	Milieu naturel Eau de surface Faune et flore	Modification de la qualité des eaux des cours d'eau traversés et des habitats de la faune aquatique et semi-aquatique situés en aval des cours d'eau traversés par l'augmentation des concentrations en ions inorganiques.  Altération de la végétation riveraine.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à l'enlèvement de la neige sur le pont au-dessus de la rivière Massawippi par l'entremise d'un souffleur pour le chargement de la neige en vue d'un transport adéquat plutôt qu'au rejet de la neige dans la rivière via l'utilisation d'un chasse-neige.</li> <li>▪ Mettre en place un programme de suivi de la concentration en chlorure dans les zones vulnérables.</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure	H-G4 Tout au long du projet	Milieu humain Aménagement du territoire et développement urbain	Consolidation de la trame urbaine des arrondissements du Mont-Bellevue et de Lennoxville en favorisant une meilleure desserte.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Positif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune.</li> </ul>	Moyen Positif

Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure / Circulation	H-G5 Tout au long du projet	Milieu humain Circulation routière	Décongestion du réseau routier existant, amélioration de la desserte des arrondissements du Mont-Bellevue et de Lennoxville, amélioration de la sécurité, meilleur accès au réseau supérieur et réduction du trafic de transit, notamment des véhicules lourds, dans les zones résidentielles existantes et le centre-ville de Lennoxville par l'aménagement d'un nouvel axe est-ouest au sud de Sherbrooke.	Intensité : Forte Étendue : Régionale Durée : Permanente Importance : Très forte Nature : Positif	▪ Aucune.	Très fort Positif
Circulation	H-46 4+420 Chemin Dunant 6+920 Rue Belvédère	Milieu humain Circulation routière	<b>Impact modifié.</b> Augmentation de la circulation routière de 81 % sur la rue Belvédère, ce qui pourrait diminuer le niveau de service sur cette artère urbaine donnant accès à l'arrondissement du Mont-Bellevue. Diminution de la circulation routière de 49 % sur le chemin Dunant.	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	▪ Aucune.	Moyen
Circulation	H-47 10+200 à 10+840 A.C. 2000 Route 108 Est	Milieu humain Institutionnel Centre de recherche	Amélioration de la sécurité des travailleurs et des usagers du centre de recherche d'AAC à la suite de la relocalisation du tracé de la route 108 hors des installations.	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Positif	▪ Prévoir une servitude de non-accès au tronçon abandonné de la route 108 à l'est des installations et remettre à AAC l'ancienne emprise.	Moyen Positif
Présence de l'infrastructure	H-48 2+440 5+100 7+825 9+890 13+505	Milieu humain Piste de motoneige Sentiers Trans-Québec et locaux	Le réseau régional de sentiers de motoneige risque d'être perturbée de façon importante par la présence de l'autoroute et plusieurs sentiers devront être relocalisés pour traverser celle-ci.	Intensité : Forte Étendue : Régionale Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	▪ Coordonner avec les gestionnaires du réseau la relocalisation des points de traversé de l'autoroute. ▪ Au besoin, prévoir une surlargeur aux viaducs projetés afin de permettre une traversé sécuritaire de l'autoroute par les motoneigistes.	Faible
Circulation	H-G6 Tout au long du projet	Milieu humain Qualité de l'air	Amélioration générale de la qualité de l'air résultant d'une amélioration de la fluidité et des conditions de circulation routière à la suite de la réaffectation du trafic existant vers l'autoroute.	Intensité : Faible Étendue : Régionale Durée : Permanente Importance : Moyen Nature : Positif	▪ Aucune.	Moyen Positif

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Circulation	H-49 Centre-ville de Lennoxville	Milieu humain Qualité de l'air	Amélioration importante de la qualité de l'air au centre-ville de Lennoxville résultant d'une diminution de la circulation automobile (de 20 à 60 % de réduction selon les endroits) et des véhicules lourds (62 % de réduction).	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Locale Permanente Forte Positif	▪ Aucune.	Fort Positif
Circulation	H-50 Centre-ville de Lennoxville et campus de l'Université Bishop's	Milieu humain Qualité du milieu environnant	Amélioration importante de la qualité de vie et de la sécurité des résidents, des piétons et des usagers du centre-ville de Lennoxville et du campus de l'Université Bishop's, résultant de la diminution de la circulation de transit, du bruit ambiant et de la poussière, rendant tout le secteur plus calme et attrayant.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Locale Permanente Forte Positif	▪ Aucune.	Fort Positif
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-1 1+000 à 1+700	Climat sonore Milieu résidentiel	Augmentation du niveau sonore variant de 2 à 5 dBA pour treize résidences sises le long de l'autoroute 410 existante, ce qui résulte en un impact d'intensité moyenne. Six résidences auront un niveau de bruit $L_{eq24h}$ supérieur à 65 dBA comparativement à quatre actuellement.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	▪ Aucune.	Moyen
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-2 2+940 à 3+600	Climat sonore Milieu résidentiel	<b>Impact modifié.</b> Augmentation du niveau sonore au-delà de 55 dBA pour les résidences des rues Côté, Breton et Déziel ainsi que de la route 216, résultant en un impact d'intensité moyenne pour 18 résidences et forte pour une (la Ferme Sainte-Catherine).	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Locale Permanente Forte Négatif	▪ Aménagement de deux écrans antibruit, l'un à l'ouest de la route 216, mesurant 285 m de longueur et 8,5 m de hauteur par rapport au sol, et l'autre, à l'est, mesurant 265 m de longueur et 9 m de hauteur. L'impact résiduel sera faible, à l'exception de 4 résidences qui conserveront un impact moyen.	Faible, mais moyen pour 4 résidences
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-3 3+420 à 3+720	Climat sonore Milieu institutionnel	Augmentation du niveau sonore de 4,5 dBA au collège du Mont-Sainte-Anne, résultant en un impact d'intensité moyenne.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	▪ Aménagement d'un écran antibruit de 285 m de longueur et 9 m de hauteur.	Faible
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-4 Chemin Dunant	Climat sonore Milieu résidentiel	<b>Impact modifié.</b> Diminution ou faible augmentation du niveau sonore pour dix résidences sises le long du chemin Dunant, résultant en un impact positif pour quatre résidences et en un impact d'intensité faible pour les six autres résidences.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Faible Locale Permanente Faible Négatif	▪ Aucune.	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-5 5+320 à 5+560 A.C. 1555 Chemin Bel-Horizon	Climat sonore Milieu résidentiel	Augmentation du niveau sonore de 5 dBA pour la résidence et le commerce de Les Entreprises Alain Préfontaine, résultant en un impact d'intensité moyenne.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	▪ Aménagement d'un écran antibruit de 250 m de longueur et 6,5 m de hauteur.	Faible
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-6 5+420 à 5+870	Climat sonore Milieu résidentiel Chemin Bel-Horizon	Augmentation du niveau sonore de 4 à 5 dBA pour deux résidences sur le chemin Bel-Horizon, résultant en un impact d'intensité moyenne.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	▪ Aménagement d'un écran antibruit de 400 m de longueur et 6 m de hauteur, réparti de part et d'autre du chemin Bel-Horizon.	Faible
Circulation	S-7 Chemin Bel-Horizon	Climat sonore Milieu résidentiel	Diminution du niveau sonore de 4,5 dBA en moyenne pour deux résidences sises le long du chemin Bel-Horizon, entre les chemins Dunant et Albert Mines.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Positif	▪ Aucune.	Moyen Positif
Circulation	S-8 Chemin Bel-Horizon	Climat sonore Milieu résidentiel	Diminution du niveau sonore de 2,5 dBA en moyenne pour sept résidences sises le long du chemin Bel-Horizon, entre l'autoroute projetée et la rue Belvédère.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Positif	▪ Aucune.	Moyen Positif
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-9 9+400 A.C 60 Chemin Haskell Hill	Climat sonore Milieu résidentiel	Augmentation du niveau sonore au-delà de 55 dBA pour une résidence, résultant en un impact d'intensité forte. Le manque d'espace disponible entre l'emprise et la résidence ne permet pas d'aménager un écran antibruit.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Locale Permanente Forte Négatif	▪ Relocaliser la maison sur le même lot selon les normes d'implantation en vigueur et au-delà de l'isophone 55 dBA ou exproprier, selon entente avec le propriétaire, et compenser financièrement.	Faible
Présence de l'infrastructure / Circulation	S-10 10+040 à 10+340	Climat sonore Milieu résidentiel	Augmentation du niveau sonore au-delà de 55 dBA pour deux résidences de la rue Winder, résultant en un impact d'intensité moyenne.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	▪ Aménagement d'un écran antibruit de 300 m de longueur et 3 m de hauteur.	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Circulation	S-11 Centre-ville de Lennoxville	Climat sonore Milieu urbain	Diminution du niveau sonore variant entre 2,6 à 5,3 dBA le long des quatre approches du centre-ville de Lennoxville.	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Positif	▪ Aucune.	Moyen Positif
Présence de l'infrastructure / Viaduc et échangeur	P-1 1+500 à 2+200 Boulevard de l'Université	Paysage Unités n° 1 et 2 Milieu semi-urbain et milieu agro-forestier	Fermeture du champ visuel des usagers du boulevard de l'Université occasionnée par le viaduc et ses remblais (± 5 m). Création d'un nœud visuel délimitant un milieu semi-urbain au nord et agro-forestier au sud.  Transformation du champ visuel des usagers de l'autoroute par le passage d'une section avec bande médiane de type « New Jersey » vers une section avec terre-plein gazonné.  Déboisement et perturbation d'un milieu humide et des berges d'un cours d'eau, présentement non visibles depuis le boulevard de l'Université (voir impacts N-4 et N-8).	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Moyenne Locale Permanente Moyenne Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Végétaliser, sous forme de boisé, toutes les superficies de terrain touchées par les travaux avec des espèces indigènes (arborescentes, arbustives et herbacées).</li> <li>▪ Un aménagement paysager intensif aux abords de l'échangeur est conseillé afin de souligner le changement de configuration routière et l'accès vers un autre territoire. Cette intervention permettra une meilleure intégration du viaduc.</li> <li>▪ Lors des travaux de remblai et déblai, notamment pour l'aménagement de l'étang au centre de la bretelle D, réaliser une variation dans le degré d'inclinaison des pentes et prévoir l'aménagement naturel des pentes.</li> <li>▪ L'étang à aménager au centre de la bretelle D ainsi que les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure	P-2 2+200 à 2+900	Paysage Unité n° 2 Milieu agro-forestier	La route traverse un paysage agro-forestier sans intérêt particulier. Tronçon en remblai (5 à 10 m).  Le champ visuel des automobilistes se referme.  Déboisement et perturbation d'un cours d'eau (voir impact N-8).	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Faible Locale Permanente Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Faible



Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure / Viaduc et échangeur	P-3 2+900 à 3+800 Chemin Sainte-Catherine	Paysage Unité n° 4 Milieu semi-urbain	Fermeture du champ visuel pour les automobiles circulant par le chemin Sainte-Catherine. Le viaduc pourrait être visible à partir de l'Université de Sherbrooke. Remblai de 8 à 10 m. Le champ visuel des riverains s'ouvre sur l'infrastructure. Aménagement de trois écrans anti-bruit (voir impacts S-2 et S-3).	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un aménagement paysager intensif aux abords de l'échangeur est conseillé afin de souligner l'accès vers un autre territoire. Cette intervention permettra une meilleure intégration du viaduc.</li> <li>▪ Aménager les buttes de terre servant d'écrans anti-bruit de manière à également créer un écran végétal relativement opaque qui permettra d'isoler les riverains et de mieux intégrer le viaduc et l'échangeur.</li> <li>▪ Cet écran végétal devra être composé de différentes strates arborescentes et arbustives comprenant un fort pourcentage d'arbres conifères.</li> <li>▪ L'aménagement paysager de ces buttes doit être visuellement intéressant tant pour les riverains que pour les usagers de l'autoroute.</li> </ul>	Moyen
Présence de l'infrastructure	P-4 3+800 à 4+200	Paysage Unité n° 4 Milieu agro-forestier	La route traverse une zone agricole relativement ouverte. L'infrastructure sera en remblai ( $\pm 5$ m à 0 m à l'est). Le champ visuel des riverains situés au sud s'ouvre sur l'infrastructure tandis que celui des automobilistes s'ouvre sur une vue panoramique vers le sud-ouest.	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager une plantation d'arbres en alignement du côté sud de l'infrastructure afin de refermer la perspective visuelle des usagers et de minimiser les impacts visuels pour les riverains.</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure / Viaduc et échangeur	P-5 4+200 à 4+900 Chemin Dunant	Paysage Unité n° 5 Milieu agro-forestier	<b>Impact modifié.</b> Localisé au sud du mont Bellevue, l'infrastructure est positionnée dans un secteur plus fermé. L'impact principal est le viaduc et la modification de la topographie (déblai de $\pm 6$ m). Le champ visuel des automobilistes se referme.	Intensité : Faible Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un aménagement paysager significatif aux abords du viaduc,</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure / Viaduc	P-6 4+900 à 5+870 Chemin Bel-Horizon	Paysage Unité n° 7 Milieu agro-forestier	Fermeture du champ visuel pour les usagers circulant sur le chemin Bel-Horizon. Par contre, ouverture visuelle sur le paysage pour les automobilistes circulant sur l'autoroute (impact positif). Remblai de 12 m dans la partie centrale de ce tronçon. Paysage plutôt ouvert, mais adossé sur un boisé : champ visuel des automobilistes fermé vers le nord-est et ouvert vers le sud-ouest. Déboisement et perturbation d'un cours d'eau (voir impact N-8). Aménagement de trois écrans anti-bruit (voir impacts S-5 et S-6).	Intensité : Faible Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> <li>Aménager les buttes de terre servant d'écrans anti-bruit de manière à également créer un écran végétal relativement opaque qui permettra d'isoler les riverains et de mieux intégrer le viaduc.</li> <li>Cet écran végétal devra être composé de différentes strates arborescentes et arbustives comprenant un fort pourcentage d'arbres conifères.</li> <li>L'aménagement paysager de ces buttes doit être intéressant tant pour les riverains que pour les usagers de l'autoroute.</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure	P-7 5+870 à 6+600	Paysage Unité n° 7 Milieu boisé	L'autoroute est en déblai (± 5 m) dans la partie ouest de ce tronçon en milieu boisé. Fermeture du champ visuel des automobilistes.	Intensité : Faible Étendue : Ponctuel Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune (tronçon déjà fortement boisé).</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure / Viaduc et échangeur	P-8 6+600 à 7+360 Rue Belvédère	Paysage Unité n° 7 Milieu boisé et milieu humide	Le viaduc surplombant la rue Belvédère créera une certaine fermeture visuelle pour les automobilistes circulant sur l'autoroute. Toutefois, puisque le milieu est déjà plutôt fermé l'impact devient faible. Remblai d'au plus 2 à 3 m dans le milieu humide. Déboisement et perturbation d'un milieu humide et des berges d'un cours d'eau (voir impacts N-5 et N-8).	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors des travaux de remblai et déblai, réaliser une variation dans le degré d'inclinaison des pentes (plus fortes en milieu humide, plus faibles en milieu terrestre) et prévoir l'aménagement naturel des pentes afin d'améliorer l'intégration de l'infrastructure.</li> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> <li>Les aménagements paysagers doivent être significatifs afin de bien souligner le passage à un nouveau territoire.</li> </ul>	Faible

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure	P-9 7+360 à 9+300	Paysage Unités n° 7 et 9 Milieu boisé	L'autoroute est en déblai (généralement 4 à 10 m sauf ± 20 m dans le secteur du chemin Haskell Hill). Il y aura une fermeture du champ visuel mineure puisque le tronçon est construit dans un milieu déjà fermé. Déboisement et perturbation sur 480 m de longueur d'un cours d'eau parallèle à l'autoroute (voir impact N-8).	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Faible Locale Permanente Faible Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure / Viaduc et échangeur	P-10 9+300-à 9+900 Route 108-143	Paysage Unités n° 9 et 14 Milieu ouvert péri-urbain.	Modification de l'avant-plan du champ visuel des résidents riverains et des automobilistes. Barrière visuelle créée par les viaducs et les remblais ou déblais d'approche. Création d'un nœud visuel important. Le paysage ambiant sera affecté par la création d'une rupture visuelle et d'une confusion visuelle résultant de l'ensemble des viaducs et échangeurs du secteur.  Le champ visuel des automobilistes sera plutôt fermé car section en déblai de 6 à 18 m.  Déboisement et perturbation sur 350 m de longueur d'un cours d'eau traversant l'emprise (voir impact N-8).	Intensité : Étendue : Durée : Importance : Nature :	Forte Locale Permanente Forte Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aménagements paysagers doivent être significatifs afin de bien souligner l'accès au territoire de l'arrondissement de Lennoxville.</li> <li>Le caractère des aménagements doit être plus urbain afin de bien signifier cette nouvelle porte d'entrée de la Ville de Sherbrooke. Le traitement architectural du viaduc à trois niveaux superposés devra contribuer à souligner cette fonction.</li> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Moyen

Description et évaluation des impacts						
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure / Pont et viaduc	P-11 9+900-à 10+340 Rivière Massawippi Rue Winder	Paysage Unités n° 12 et 14 Milieu ouvert péri-urbain.	Modification de l'avant-plan du champ visuel des usagers de la piste cyclable, des résidents riverains et des automobilistes sur la rue Winder. Barrière visuelle créée par le pont et les remblais d'approche. Création d'un nœud visuel important. Le paysage de la rivière Massawippi sera affecté.  Le remblai au sud du pont atteint 14 m.  Le champ visuel des automobilistes s'ouvre sur la rivière Massawippi et le milieu urbain.  Déboisement et perturbation des rives de la rivière Massawippi (voir impact N-6).  Aménagement d'un écran anti-bruit de 3 m de hauteur et 300 m de longueur, dont 190 m sur la partie est du pont (voir impact S-10).	Intensité : Forte Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pont, incluant les culées, devrait présenter un traitement architectural soigné et intéressant pour susciter l'intérêt de l'ensemble des observateurs, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.</li> <li>▪ La piste cyclable du réseau des Grandes-Fourches devra s'intégrer harmonieusement au pied de la culée du pont en rive gauche.</li> <li>▪ Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> <li>▪ Utiliser comme écran antibruit un mur acoustique s'intégrant harmonieusement au garde-fou du pont et poursuivre celui-ci à l'est du pont, sur l'accotement, jusqu'à la longueur requise. Le traitement architectural de ce mur devra permettre tant aux résidents limitrophes qu'aux usagers de l'autoroute de percevoir celui-ci comme une continuité du pont et non comme un ajout.</li> <li>▪ Évaluer la possibilité d'utiliser un matériau transparent comme écran sonore ou végétaliser avec des lierres le côté extérieur de l'écran situé à l'est du pont.</li> </ul>	Moyen
Présence de l'infrastructure / Pont	P-12 Pont de la route 108-143 Rivière Massawippi	Paysage Unités n° 13 et 14 Milieu agricole	Modification de l'avant-plan du champ visuel des usagers de la piste cyclable et des automobilistes. Barrière visuelle créée par le pont et les remblais d'approche. Le paysage de la rivière Massawippi sera affecté.  Le champ visuel des automobilistes en provenance de Lennoxville s'ouvre sur le milieu agricole.  Déboisement et perturbation des rives de la rivière Massawippi (voir impact N-6).  Démantèlement du pont existant sur la route 108-143 (voir impact N-6).	Intensité : Forte Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pont, incluant les culées, devrait présenter un traitement architectural soigné et intéressant pour susciter l'intérêt de l'ensemble des observateurs, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.</li> <li>▪ La piste cyclable du réseau des Grandes-Fourches devra s'intégrer harmonieusement au pied de la culée du pont en rive gauche.</li> <li>▪ Les berges affectées, incluant celles à l'emplacement du pont à démanteler, devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> <li>▪ Les remblais d'approche du pont à démanteler devront être complètement arasés de façon à rétablir la topographie originale du site.</li> <li>▪ L'utilisation de graminées ornementales est recommandée afin de marquer l'accès à un territoire fortement agricole.</li> </ul>	Moyen

Description et évaluation des impacts							
Source d'impact	Numéro et localisation <sup>1</sup>	Milieu et élément touché	Description de l'impact	Évaluation de l'impact		Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Impact résiduel
Présence de l'infrastructure	P-13 10+300 à 10+800	Paysage Unité n° 12 Milieu industriel	Modification du champ visuel des résidents riverains par l'autoroute qui sera en remblai (ouverture visuelle sur un remblai de ± 15 m).  Déboisement et perturbation sur 600 m de longueur d'un cours d'eau parallèle à l'autoroute (voir impact N-8).	Intensité : Moyenne Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Moyenne Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Végétaliser les pentes du remblai avec des espèces indigènes (arborescentes, arbustives et herbacées) donnant l'apparence d'un milieu naturel.</li> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure	P-14 10+800 à 11+300	Paysage Unité n° 12 Milieu forestier	La route traverse un paysage forestier sans intérêt particulier.  Le champ visuel des automobilistes sera limité (fermeture visuelle).  Remblai de 16 m à l'ouest de la voie ferrée.  Déboisement et perturbation d'un cours d'eau (voir impact N-8).	Intensité : Faible Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Faible Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Faible
Présence de l'infrastructure	P-15 11+300 à 14+000	Paysage Unités n° 11 et 15 Milieu agricole et institutionnel	<b>Impact modifié.</b>  L'autoroute crée une rupture dans ce paysage ouvert uniforme. Modification du champ visuel des riverains et des automobilistes circulant sur le chemin Glenday. Toutefois, le passage de l'autoroute dans ce paysage d'intérêt devient un impact positif pour les usagers de la route.  Pôle institutionnel majeur intégré à un espace très ouvert composé de terre en culture.  Modification du champ visuel des usagers de l'Université Bishop's par le déboisement d'un talus boisé près du chemin Glenday.  Déboisement et perturbation d'un cours d'eau ayant les caractéristiques d'un fossé agricole (voir impact N-8).	Intensité : Forte Étendue : Locale Durée : Permanente Importance : Forte Nature : Négatif		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aménagements paysagers doivent être structurants et de qualité afin de marquer le passage dans une zone fortement institutionnelle.</li> <li>L'utilisation de graminées ornementales est fortement recommandée afin de souligner le passage à un milieu agricole.</li> <li>Déplacer le tracé de l'autoroute vers la plaine agricole afin de minimiser le déboisement dans le talus boisé visible depuis le campus de l'université. Aménager une plantation d'arbres feuillus de type colonnaire en alignement sur les deux côtés de l'emprise, entre les chainages 11+800 et 13+500, afin de refermer la perspective visuelle des usagers et minimiser l'impact visuel des riverains, notamment depuis le campus de l'Université Bishop's. Densifier la plantation linéaire aux approches du carrefour giratoire afin de signifier sa présence.</li> <li>Les berges affectées devront être stabilisées et remises en végétation à l'aide d'espèces indigènes afin de redonner au secteur riverain son apparence et ses caractéristiques naturelles (emploi de techniques d'éco-ingénierie).</li> </ul>	Moyen

Note : Les superficies ont été calculées sur la base des plans d'avant-projet à l'échelle 1 : 1 000 du MTQ datés du 1<sup>er</sup> novembre 2004 (et du 6 avril 2006 pour la mise à jour).

1) Le numéro d'identification de l'impact et le chainage réfèrent aux feuillets 1 à 4 de la figure 7-2 du rapport principal ainsi qu'à la figure 2-2 de l'addenda n° 2.

A.C. signifie adresse civique.

Teknika inc.

Ministère des Transports du Québec  
Contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke  
Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour, août 2006